

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 173

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune d'Aubagne - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2016 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2019 envisagé par la commune d'Aubagne, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2016

- Aménagement des grands espaces publics

La commune dispose de nombreux espaces publics pour la plupart vieillissants et inadaptés à la nouvelle dynamique de développement du centre ville que la commune souhaite instaurer face à la paupérisation de centre ville et la diminution de l'offre commerciale.

Dans la perspective de la réalisation de grands équipements structurants, tels qu'un centre des congrès, un musée Marcel Pagnol ou un musée international du santon et de la céramique, et afin de rendre plus attractif le centre ville, la municipalité envisage dans un premier temps la rénovation des cours et places principales de la commune (cours Foch, De Gaulle, Barthélémy et Voltaire).

Au total, 50.000 m² d'espaces publics seront réaménagés en coordination avec les travaux mis en place pour l'amélioration des transports collectifs.

Les travaux concernent la rénovation des réseaux souterrains, la voirie et les trottoirs, l'éclairage public, les espaces verts, le mobilier urbain, la ville numérique et la vidéo protection.

Sur la tranche 2016 sont concernés les cours Barthélémy, l'avenue Loulou Delfieu, la place des quinze et la rue de la République.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 8.937.500 € HT dont 287.500 € HT d'études et travaux pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 67.200 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 5.362.500 €, dont 172.500 € pour la tranche 2016.

- REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN

Poursuivant sa politique de revitalisation du centre ville, la commune souhaite procéder à la réfection des revêtements de sol qui participera à la mise en place d'un parcours touristique valorisant le patrimoine historique et culturel.

Ces aménagements devront concourir à la requalification de l'offre de logements et commerciale.

A la suite de l'étude qui va se réaliser au titre de 2016, les travaux porteront sur le périmètre de la rue Rastègue Martinot et la place de Guin et concerneront la réfection des voiries, des réseaux souterrains et l'enfouissement des lignes électriques.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 358.333 € HT dont 8.333 € HT d'études pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 215.000 €, dont 5.000 € pour la tranche 2016.

- REQUALIFICATION URBAINE

La municipalité envisage la réalisation d'un programme de requalification de la voirie urbaine. En 2016, les travaux portent sur la réfection de l'enrobé des voies, mise en place d'éléments de sécurité dans divers quartiers de la ville notamment sur le chemin des Creissauds, l'accès à l'école Ste Marie, la Couronne des Pins, ronds-points Casamance, et chemin du grand Pin Vert.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 441.666 € HT dont 108.333 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 265.000 €, dont 65.000 € pour la tranche 2016.

- CREATION D'UN POLE EDUCATIF

Dans le cadre de sa politique destinée à l'éducation, la ville d'Aubagne aspire à être à la pointe du développement éducatif et souhaite devenir la troisième ville universitaire du Département. Dans ce but, la commune va réaliser des pôles d'excellence composés de plusieurs équipements publics de quartier (crèche, écoles, équipements sportifs, sociaux et culturels).

Ce pôle éducatif, à haute performance environnementale, accessible à tous et innovant en dans l'utilisation des nouvelles technologies, est prévu sur le site des Passons où la commune dispose déjà d'équipements adaptés.

Sur ce site de 27 000 m², les espaces et bâtiments vieillissants seront remplacés par ce nouveau pôle éducatif.

Les tranches 2016 et 2017 concernent le lancement des études portant sur la recherche de terrains disponibles et l'établissement d'un dossier de programmation.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 1.812.500 € HT dont 20.833 € HT d'études pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.087.500 €, dont 12.500 € pour la tranche 2016.

- PLAN DE RENOVATION DES ECOLES

Le patrimoine scolaire de la ville compte 30 écoles vieillissantes qui nécessitent des travaux de rénovation afin d'assurer un accueil sécurisé et permettre l'évolution des pratiques éducatives.

La commune souhaite développer ces équipements en véritable lieu de vie de l'enfant regroupant les fonctions éducatives, péri-éducatives et de loisirs.

En 2016, la commune prévoit des travaux de réhabilitation de sanitaires et préaux, des travaux de peinture intérieure, la réfection de menuiseries extérieures, la mise en place de protections solaires, des travaux sur les installations techniques, la rénovation de toitures et travaux d'étanchéité, la mise aux normes électriques et gaz, et la réfection de cours.

Les sites concernés sont les suivants : écoles Mermoz, Camp Major, Beaudinard, Chaulan, La Pérussonne, Paul Eluard, les Passons, Charrel, La Tourtelle, Antide Boyer, la Garenne et Victor Hugo.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 1.876.667 € HT dont 355.833 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.126.000 €, dont 213.500 € pour la tranche 2016.

- MODERNISATION DU POLE UNIVERSITAIRE

La commune souhaite développer, en partenariat avec l'Etat et la Région, l'offre universitaire sur son territoire qui accueille déjà deux départements de l'université Aix Marseille Provence, le Satis (département image, son et métiers de la production), et les Staps (département équitation et cyclisme).

Les locaux du Satis, situés boulevard Lakanal, s'avèrent actuellement inadaptés. Afin de permettre l'extension et la modernisation des conditions d'enseignement, la commune, qui a accepté la maîtrise d'ouvrage de l'opération et souscrit un contrat de Plan Etat-Région, dispose à proximité de foncier disponible et va procéder à la rénovation des anciens locaux et à la création d'un nouveau bâtiment après la réalisation d'études de faisabilité en 2016 et 2017.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 1.416.666 € HT dont 16.667 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 850.000 €, dont 10.000 € pour la tranche 2016.

- RENOVATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Afin de développer et moderniser l'offre d'activités sportives aux nombreux clubs de la commune et en partenariat avec les écoles, collèges et lycées, la municipalité envisage des travaux de rénovation ou de création de nouveaux équipements sportifs sur un programme pluriannuel.

En 2016, les travaux envisagés sont les suivants :

- création d'un club house sur la plaine sportive Mésones consacrée au rugby,
- réalisation d'un terrain synthétique sur le terrain d'entraînement du stade Mésones,
- réfection de la plomberie, du chauffage et ventilation sur les gymnases Mésones, Bras d'Or et les vestiaires Mésones,
- travaux sur la coupole et les douches à la piscine du Charrel,
- travaux de menuiserie et d'électricité au tennis club de St Pierre,

- réhabilitation des revêtements de sol et éclairage des terrains des complexes du Bras d'Or et De Lattre.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 3.315.000 € HT dont 731.667 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 146.373 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.989.000 €, dont 439.000 € pour la tranche 2016.

- AMENAGEMENT DES QUARTIERS

Dans une démarche d'amélioration du cadre de vie, la commune souhaite améliorer les quartiers par l'aménagement des espaces publics et les services de proximité.

Le programme de l'opération prévoit de créer des ilots dans les cœurs de quartier pour requalifier les espaces publics à proximité des commerces, des équipements et des habitations avec des matériaux nobles et du mobilier urbain, à mettre en place des conteneurs de tri enterrés et aménager des stationnements..

Les travaux prévus en 2016 concernent :

- Le réaménagement des sens de circulation aux Espillières, la mise en place d'une protection pour sécuriser le cheminement des piétons chemin du quartier des Vaux et ancienne RN8,
- Les aménagements du boulevard de la Pinède, rue Mireille Lauze et promenade Pierre Blancard,
- La réalisation de zones de croisement chemin du Bec Cornu et de la Font de Mai.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 666.668 € HT dont 166.667 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 400.000 €, dont 100.000 € pour la tranche 2016.

- REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le patrimoine bâti communal est composé d'une centaine de bâtiments relativement anciens qui nécessitent des travaux de rénovation afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'accueil des usagers.

Dans le cadre d'un plan pluriannuel de maintenance, la commune va procéder à des travaux de pérennité sur les bâtiments communaux, à la mise en conformité des installations, à des travaux de gros entretien et à leur modernisation afin de répondre aux besoins des usagers.

En 2016, sont prévus les travaux suivants :

- rénovation et mise en conformité des églises St Sauveur et St Pierre les Aubagne, maison de quartier la Tourtelle, centre de vacances de St Vincent les Forts, les Terres Rouges, la Morochita et les Pénitents Gris,
- installation de chauffage, climatisation, ventilation et électricité dans les équipements socio culturels, sportifs et administratifs de la commune,
- travaux permettant la relocalisation de services : regroupement de la direction Sécurité et prévention, installation du CCAS dans de nouveaux locaux de l'espace Ambroise Croizat, installation des associations caritatives dans les locaux Cancillieri, réorganisation des services de la mairie annexe et travaux à l'espace Luna,
- des travaux d'accessibilité galerie des Pénitents noirs, théâtre le Comoedia, espace du Bras d'Or et écoles maternelle Louise Michel et primaire Victor Hugo.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 1.800.000 € HT dont 835.833 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 60.000 € et de la Région de 45.000 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.080.000 €, dont 501.500 € pour la tranche 2016.

- REALISATION DU PLAN VILLE NUMERIQUE

Afin de se doter de services publics modernes et accessibles, la municipalité souhaite élaborer un projet de ville numérique facilitant l'accès des usagers aux services publics et offrant un accès immédiat à l'information.

Les axes principaux de ce projet sont de dématérialiser un maximum de procédures internes et externes, doter les écoles de moyens modernes d'éducation, favoriser l'accès aux activités économiques, commerciales, touristiques, sportives et culturelles, et mutualiser les services dispersés sur le territoire communal.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 208.333 € HT dont 20.833 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 125.000 €, dont 12.500 € pour la tranche 2016.

--- oOo ---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2016/2019 s'élève à 20.833.333 € HT, réparti comme suit :

- Aménagement des grands espaces publics 8.937.500 € HT
- Réhabilitation du centre ancien 358.333 € HT
- Requalification urbaine 441.666 € HT
- Création d'un pôle éducatif 1.812.500 € HT
- Plan de rénovation des écoles..... 1.876.667 € HT
- Modernisation du pôle universitaire 1.416.666 € HT
- Rénovation des équipements sportifs..... 3.315.000 € HT
- Aménagement des quartiers..... 666.668 € HT
- Réhabilitation des bâtiments communaux 1.800.000 € HT
- Réalisation du plan ville numérique 208.333 € HT

TOTAL 20.833.333 € HT

L'échéancier est le suivant :

- 2016 : 2.552.499 € HT
- 2017 : 5.422.501 € HT
- 2018 : 6.166.666 € HT
- 2019 : 6.691.667 € HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 12.500.000 € pour ce programme 2016/2019, dont 1.531.500 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune d'Aubagne pour les années 2016/2019,
- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 12.500.000 € sur un montant de travaux de 20.833.333 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,

- allouer à la commune d'Aubagne une subvention de 1.531.500 €, sur une dépense subventionnable de 2.552.499 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2019, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10127V dont la dotation est suffisante, sous réserve du vote de la DM2,
- d'approuver les montants d'affectation, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	10127	105.330.000 €		
	10127P et 10127T	-3.294.422 €	0 €	0 €
	2016 - 10127V	108 624 422€	53.676.366 €	12.500.000 €
Détail nouvelle affectation OPERATION dont IB	201610127			
	204.71.204141	1.330.000 €	511.324 €	0 €
	204.71.204142	107 294 422€	53.165.042 €	12.500.000 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 09/09/2016 N° des délibérations concernées : 98, 101.				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL